

DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
ARRETE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
ADMINISTRATION ET CITOYENNETÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Hôtel de Ville
Place Jean Delvainquièrre
BP 30109 – 59393
Wattrelos Cedex

Nous, Maire de la Ville de Wattrelos,

Vu l'Article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n° 01 du Conseil Municipal du 28 mars 2026 portant création de douze postes d'Adjoints au Maire ;

Vu l'arrêté municipal du 31 mars 2026 portant attribution de fonctions à 12 Adjoints ;

Vu l'arrêté municipal du 31 mars 2026 portant attribution de fonctions à 15 Conseillers Municipaux Délégués ;

Considérant que **Madame LEVEQUE Océane** occupe le poste de Conseillère Municipale Déléguée et a en charge les Politiques Contractuelles et les Relations avec les Centres Sociaux ;

ARRETONS

ARTICLE 1^{er} : Il est consenti à **Madame LEVEQUE Océane**, la délégation de fonction pour les Politiques Contractuelles et les Relations avec les Centres Sociaux.

ARTICLE 2 : Dans le champ de sa délégation, **Madame LEVEQUE Océane** prendra toutes dispositions et pourra signer tout courrier, attestation ou document à destination des administrés, administrations, associations ou autres partenaires de la ville ainsi que les contrats, bons d'engagements, certificats, conventions relevant de son domaine.

ARTICLE 3 : En sa qualité de Conseillère Municipale Déléguée, **Madame LEVEQUE Océane** pourra également :

- Signer les courriers, attestations, certificats relevant de l'administration générale de la commune
- Certifier le caractère exécutoire des actes communaux et la conformité des extraits des registres communaux

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature pourra être exercée par **Monsieur MEKKI Tarik**, Adjoint au Maire en charge de l'Action Sociale, du CCAS et de la Lutte contre les exclusions.

ARTICLE 5 : Conformément à l'Article L 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette délégation s'exerce sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

ARTICLE 7 – Le Directeur Général des Services et le Comp chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté et publié sur le site internet de la Commune.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 059-215906504-20260403-ARAG2026_04_03M-AR

Le présent arrêté est rendu exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.


Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982


Wattrelos, le 03 AVR. 2026
Le Maire,


Dominique BAERT



Fait à Wattrelos, le 3 avril 2026
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,


Dominique BAERT



Madame LEVEQUE Océane
Notifié le

Monsieur MEKKI Tarik
Notifié le